

Règlement graphique

Echelle : 1 : 5000

Approbation du PLU
7 décembre 2015

Modification Simplifiée
14 mai 2019

Modification N1
29 novembre 2021

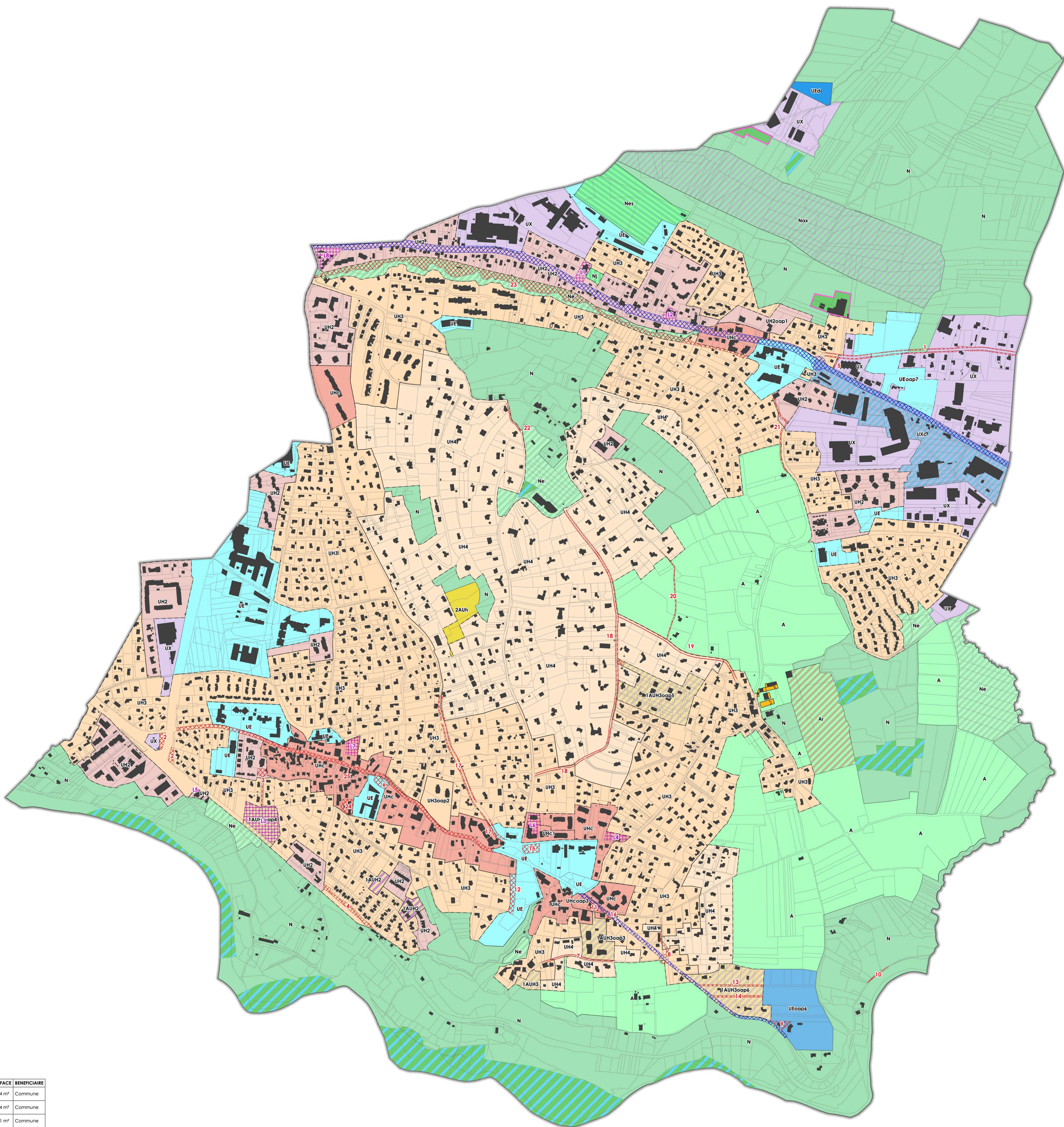
Mise à jour
10 janvier 2022

DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE
EMPORTANT
MISE EN COMPATIBILITÉ
DU PLAN LOCAL D'URBANISME
4 AOUT 2022

Projet de réalisation d'un collège,
d'un gymnase, d'un anneau sportif et des
aménagements associés



- Zones urbaines**
- UH : Zone urbanisée à dominante d'habitat
 - Uhc : Secteur de confortement des fonctions au sein des centralités de la commune (dont UHcoop3 à "Les Poses", soumis à OAP et Uhc ainsi que Uhc1 au centre bourg au sein duquel un dispositif plus dense a été mis en place)
 - UH1 : Secteur à dominante d'habitat de forte densité
 - UH2 : Secteur à dominante d'habitat dense (dont soumis à OAP UH2oop1 à "Bas-Monthoux")
 - UH3 : Secteur à dominante d'habitat de moyenne densité (dont soumis à OAP, UH3oop2 à "La Bonnaz")
 - UH4 : Secteur à dominante d'habitat de faible densité
 - UE : Zone urbanisée à vocation d'équipements publics et collectifs
 - UEd : Secteur de gestion de la déchetterie
 - UX : Zone urbanisée à vocation d'activités économiques
 - UXc : Secteur de gestion et confortement des activités économiques y compris commerciales
- Zones à urbaniser**
- 1AUH : Zone à urbaniser à vocation d'habitat
 - 1AUH2 : Secteur à vocation d'habitat dense
 - 1AUH3 : Secteur à vocation d'habitat de moyenne densité (dont soumis à OAP 1AUH3oop3 ou lieudit "Les Poses", 1AUH3oop4 au lieudit "Les Chiens", 1AUH3oop5 au lieudit "Les Bouchets Est", 1AUH3oop6 à "Corboix")
 - 1AUX : Zone à urbaniser à dominante d'activités économiques ("Les Petits Prés", soumis à OAP)
 - 2AU : Zone d'urbanisation future
 - 2AUh : Secteur à urbaniser à vocation d'habitat ("La Motte-Sud")
 - 2AUX : Secteur à vocation d'activités économiques ("Les Prés de Nant")
- Zones agricoles**
- A : Zone agricole
 - Ar : Secteur d'apport de matériaux inertes
 - N : Zone naturelle
 - Nax : Secteur de gestion des infrastructures
 - Ne : Secteur de gestion et de développement des équipements publics et/ou d'intérêt collectif
 - Nes : Secteur de gestion et de développement des équipements publics sportifs et de plein air intercommunaux
 - Nj : Secteur de gestion des jardins familiaux
- Emplacements réservés**
- Emplacement Réserve au titre de l'article L.123.1.5.V du CU pour réalisation d'équipement public
 - Emplacement Réserve au titre de l'article L.123.2.b du CU pour réalisation de logements socialement aidés
- Autres**
- Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) identifiés au titre de l'article L.123.1.5.II.4 du CU au sein de la zone N, et numérotés de 1 à 2 :
 - 1 : à vocation de gestion de l'activité aéroportuaire existante
 - 2 : à vocation de gestion de l'activité industrielle existante
 - Zones humides à protéger pour des motifs d'ordres écologiques au titre de l'article R.123.11.h du CU
 - Secteurs d'application de l'article L.123.1.5.II.4 du CU (mitié social) : Dans la zone UH et l'ensemble de ses secteurs, dans la zone 1AUH et l'ensemble de ses secteurs et l'ensemble des secteurs soumis à l'OAP
 - Siège d'exploitation et bâtiments agricoles
 - Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques



NR	DESTINATION	OBSERVATION	SURFACE	BENEFICIAIRE
1	Aménagement et sécurisation du chemin des Fontaines et réaménagement du lit de la Céline	12 m de plateforme	3360 m²	Commune
2	Aménagement et sécurisation de l'entrée de ville aux abords du carrefour avenue de l'Europe/avenue de Bonneville		1452 m²	Commune
3	Aménagement d'un espace public et d'une voie desserte au lieu-dit "Les Chiens"	8 m de plateforme	1180 m²	Commune
4	Réalisation d'un cheminement mixte en bordure de la RN 205, entre l'avenue de l'Europe et le Chef-Lieu de Vétraz-Monthoux	3 m de largeur	2691 m²	Commune
5	Aménagement et sécurisation de la voie verte	4 m de plateforme	145 m²	Annenosse Agglo
6	Aménagement et sécurisation de l'accès aux équipements publics et extension des équipements publics		1118 m²	Commune
7	Aménagement et sécurisation du chemin de l'Eglise	5 m de plateforme	472 m²	Commune
8	Création d'un carrefour la route du Mont-Blanc, aménagement et sécurisation du chemin de la Forêt	6,5 m de plateforme	745 m²	Commune
9	Aménagement sécurisation des accès aux équipements sportifs depuis la route du Mont-Blanc et extension des équipements sportifs existants	8 m de plateforme	2545 m²	Commune
10	Raccourcissement des deux portions du chemin des Beslides		180 m²	Commune
11	Extension des espaces publics du Centre-Bourg, aménagement et sécurisation de la desserte du lieu-dit "Les Poses"		710 m²	Commune
12	Projet d'équipement scolaire Hauteville et confortement de l'espace public avec des équipements publics et/ou d'intérêt général, des aires de stationnement, ...		3006 m²	Commune
13	Aménagement et sécurisation sur la route du Mont-Blanc d'une voie de desserte du secteur d'équipements publics en "entée-sortie" pour les riverains		1018 m²	Commune
14	Aménagement et sécurisation sur la route du Mont-Blanc d'une voie de desserte du secteur d'équipements publics en "entée-sortie"		795 m²	Commune
15	Extension de l'espace public existant		1432 m²	Commune
16	Aménagement et sécurisation d'un carrefour sur la route du Mont-Blanc		121 m²	Commune
17	Aménagement et sécurisation de la route du Livron	12 m de plateforme	3061 m²	Commune
18	Aménagement et sécurisation du chemin du Belvédère	6,50/8 m de plateforme	4137 m²	Commune
19	Aménagement et sécurisation du chemin des Huchas	8 m de plateforme	1092 m²	Commune
20	Réalisation de réseau d'assainissement et d'eaux pluviales	3 m de plateforme	565 m²	Annenosse Agglo
21	Aménagement et sécurisation d'un cheminement doux	5 m de plateforme	1245 m²	Commune
22	Aménagement et sécurisation d'un cheminement doux	5 m de plateforme	197 m²	Commune
23	Aménagement d'une voie mixte piéton/cycliste et des abords de la Gélina entre le carrefour de Livron, au lieu-dit "Au Chêne", et le groupe scolaire française Dolto, au lieu-dit "La Venne Ouest"		25045 m²	Commune
24	Projet d'équipements publics et d'extension du groupe scolaire à Collonges		1659 m²	Commune
25	Aménagement et sécurisation des routes de Collonges et Hauteville en lien avec la création d'une liaison douce		12347 m²	Commune

NR	DESTINATION	SURFACE	BENEFICIAIRE
L1	Emplacement réservé identifié au titre de l'article L.123.2.b du CU pour la réalisation de 100% de logements socialement aidés	2034 m²	Commune
L2	Emplacement réservé identifié au titre de l'article L.123.2.b du CU pour la réalisation de 100% de logements socialement aidés	1424 m²	Commune
L3	Emplacement réservé identifié au titre de l'article L.123.2.b du CU pour la réalisation de 70% de logements socialement aidés et 30% d'accès aidés	9391 m²	Commune
L4	Emplacement réservé identifié au titre de l'article L.123.2.b du CU pour la réalisation de 100% de logements socialement aidés	1767 m²	Commune
L5	Emplacement réservé identifié au titre de l'article L.123.2.b du CU pour la réalisation de 100% de logements socialement aidés	441 m²	Commune
L6	Emplacement réservé identifié au titre de l'article L.123.2.b du CU pour la réalisation de 20% de logements socialement aidés	2871 m²	Commune
L7	Emplacement réservé identifié au titre de l'article L.123.2.b du CU pour la réalisation de 100% de logements socialement aidés	2068 m²	Commune
L8	Emplacement réservé identifié au titre de l'article L.123.2.b du CU pour la réalisation de 100% de logements socialement aidés	3420 m²	Commune

